L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 JANVIER 1879. — 52me Année

DUFOUR & LIBET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 21 JANVIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co., rue Douane, Nos 62, 64 et 66. — Linges confectionnés et articles de toilette pour hommes.

La conversion de la dette de ville.

Le moment de recourir à un nouveau règlement de finance pour alléger le lourd fardeau imposé par la loi de 1876, est certainement arrivé et, comme nous l'avons dit, nous devons savoir gré au Conseil de ville d'avoir reconnu cette nécessité et d'avoir eu le courage de prendre l'initiative du remède. Le moyen qu'il propose procurera un soulagement réel, et c'est ce qui nous l'a fait approuver tout d'abord, car l'intérêt public est pour nous l'intérêt suprême. Nous y trouvons aussi un caractère prononcé de justice pour la plus forte masse des créanciers, qui, vu le prix que les bons à prime leur ont coûté, n'auront pas lieu de se plaindre. Au contraire, il en est beaucoup qui s'applaudiront de l'expédient projeté, car s'il se réalise, ils en tireront un bénéfice réel. Mais pour les bons consolidés de 1852, le règlement en question sera une vraie banqueroute. Ces bons n'ont jamais été une occasion d'agiotage; il en est fort peu qui ne soient pas encore dans les mains des premiers détenteurs, et tous ces bons ont été payés au pair et au dessus du pair. Donc pour cette classe de créanciers, il y aura une perte de 60 pour cent sur le capital et de 2 pour cent sur l'intérêt, ou, pour simplifier la formule, une perte équivalant à celle des trois-quarts du capital primitif.

Sous ce rapport, comme on le voit clairement, la loi nouvelle sera comme celle de 1876, une loi arbitraire à laquelle les créanciers par trop lésés ne voudront pas se soumettre et qu'ils tâcheront d'annihiler par des procès. Le Conseil de ville a cru peut-être que le refus tout récent de la Cour Suprême de la Louisiane de confirmer le mandamus accordé contre la ville par une cour inférieure, l'autorisant à agir ainsi sans façon envers les créanciers de 1852, mais il pourrait s'être trompé, car au dessus de la Cour Suprême de la Louisiane il y a la Cour Suprême des Etats-Unis qui juge en dernier ressort, et celle-là peut-être aura plus d'égard pour des créances devant la respectabilité desquelles le gouvernement radical lui-même s'était incliné. On est tout surpris de voir que cette dénégation de droit vienne du parti démocrate.

A l'égard des créanciers de 1852, l'administration actuelle se met dans la même position que l'administration précédente. Il faudra qu'elle repousse les bons consolidés en se servant du ministère des avocats de ville, c'est-à-dire avec des avocats salariés aux dépens des contribuables créanciers de 1852. Parmi ces créanciers il en est un qui paye pour $40,000 de taxe foncière à la Nouvelle-Orléans et qui n'est jamais contribuable délinquant. Nous regrettons que le maire Patton, dont nous estimons beaucoup l'intelligence et le caractère, ait voulu se réduire à cette nécessité malheureuse.

Il nous semble qu'il serait facile d'y échapper. Dans une débâcle pareille, on conçoit que tout le monde doive s'imposer des sacrifices. Nulle classe de créanciers ne saurait en être exempte, mais il ne faut pas qu'une classe paye pour toutes les autres et qu'elle paye surtout pour celles qui ont moins de titres qu'elle à la reconnaissance et à l'estime du public. Suivant le projet de loi, la conversion se fera sur le pied de 40 pour cent. Ne pourrait-on pas établir une proportion moins onéreuse pour les bons consolidés? Ne pourrait-on pas les prendre sur le pied de 60? Nous n'avons aucune autorité pour dire que les créanciers de 1852 accepteraient cette réduction, mais c'est une chose à essayer et, si elle réussissait, la question de finances serait à jamais réglée au grand avantage de la ville et probablement à la satisfaction générale des porteurs de bons de toutes les classes. L'intérêt annuel ne dépasserait pas $340,000, ce qui laisserait toujours une somme considérable pour les améliorations publiques ou ce qui permettrait de diminuer la taxe de ville, comme on voudrait.

Cet arrangement dépend entièrement du Conseil, car tout le monde est à peu près d'accord sur le mérite légal et moral des bons consolidés. Il est certain qu'une clause insérée en leur faveur dans le bill présenté au comité des affaires de ville à la Chambre des Représentants, jusqu'à concurrence de ce que nous venons de dire et, dans cette limite, ne rencontrerait pas d'opposition. Dès lors tous les procès seraient terminés et on n'entendrait plus parler de l'illégalité de tous ces bons émis depuis 1854 et dont le chiffre total est au moins de quinze millions. Il est facile d'en contester la validité. Ceux qui les détiennent sont donc intéressés à accepter la très légère différence de réduction qui serait faite en faveur des bons consolidés.

On a pris grand soin de dire dans le préambule du bill en question que la situation était fort embarrassée et pleine de périls; qu'il y avait de nombreux litiges dont le résultat était fort incertain, et qu'en raison de ces difficultés les autorités de ville demandent à la Législature le pouvoir de transiger avec les créanciers de la corporation......

Tout cela est très bien; mais si l'on met tant de prix à couper court aux litiges et aux contestations, pourquoi a-t-on laissé dans le bill une lacune qui donnera lieu à un nouveau procès aussitôt après l'adoption du projet? La section 2, qui traite spécialement de la conversion, ne donne aucune information sur le sort des coupons attachés aux anciens consolidés et qu'on ne paye plus depuis deux ans et demi. Ces coupons seront-ils comptés à valoir dans l'opération, ou seront-ils perdus pour le créancier? En [illegible] il faut que ces coupons [illegible] que les bons à prime, [illegible] représentent la partie la plus véreuse des dettes, ont reçu leur intérêt en primes ou en remboursement de capital, quand ils se trouvaient dans les séries que le tirage favorisait. Si les coupons des consolidés doivent être comptés comme intérêt dû, et s'ils doivent être ajoutés au capital, sinon payés actuellement, pourquoi ne le dit-on pas? Comme les rédacteurs du bill ont gardé le silence à ce sujet, faut-il croire qu'on a l'intention de faire supporter aux consolidés un double sacrifice, la réduction du capital et la perte de tout intérêt depuis deux ans et demi?

Malgré tous ces défauts, nous appuyons le bill pour la corporation entière qui en éprouvera un grand soulagement, et nous engageons le Conseil à persister dans son œuvre tout en en demandant la modification sur certains points. Nous l'engageons à ne pas tenir compte des objections qui lui ont été faites dans une conférence où étaient représentés des intérêts particuliers plutôt que les intérêts de la ville. Un des assistants, d'après ce qui nous a été rapporté, [illegible] qu'il valait mieux [illegible] la petite assemblée. Nous avons peine à croire à ce rapport, car une pareille proposition ne se discute pas. Un capital réduit à un intérêt de 2 pour cent serait un capital détruit. Qui en voudrait? Un courtier en dix ans n'en vendrait pas pour mille piastres. Chaque porteur de bons, ne pouvant pas les vendre à moins de les céder pour rien, serait obligé d'attendre cinquante ans pour être payé par la ville, et quel est le porteur de bons qui serait sûr de vivre cinquante ans? Dans cinquante ans d'ailleurs, la ville pourrait-elle, mieux qu'aujourd'hui, payer une dette de dix-neuf millions à la fois?—Une semblable proposition n'a pu être faite sérieusement. Elle sert néanmoins à montrer qu'on ne veut plus de bons à prime, et que la loterie municipale est arrivée à sa fin après une très courte vie. Il fallait que ce fut un bien mauvais plan pour qu'on lui préfère un capital à 2 pour cent d'intérêt par an!

P.-S.—Nous apprenons que le Conseil de Ville n'a pas mis la dernière main au bill de conversion et qu'il attend quelques informations ou consultations de plus avant de l'envoyer au comité des affaires de ville de la Chambre. C'est fort heureux, car le Conseil pourra plus facilement le modifier dans le sens que nous avons indiqué et y insérer les clauses importantes dont nous avons fait sentir le besoin. Si le Conseil ne donne pas quelque satisfaction aux intérêts les plus légitimes, la conversion ne sera que partielle, les procès continueront, et le plan nouveau échouera comme a échoué le plan des bons à prime. Nous invitons le Conseil de Ville à réfléchir sur la dure nécessité à laquelle un mandamus de la cour des Etats-Unis a réduit le conseil général de la ville de Memphis, affaire dont nous disons quelques mots ci-après. Le Conseil de notre ville a toute facilité d'y échapper, l'opération de la conversion étant entièrement sous sa dépendance.

UN ENSEIGNEMENT.

La ville de Memphis, qui se trouve dans une position tout aussi gênée que celle de la Nlle-Orléans, est privée en ce moment de son gouvernement municipal. Des créanciers qui, ne voulant pas se soumettre à une réduction de la dette de 50 pour cent à la piastre, avaient obtenu de la cour des Etats-Unis un mandamus contre le conseil général, ont forcé ce conseil à passer une résolution demandant à la législature de retirer la charte de Memphis. Dans l'intervalle le conseil général pour éviter d'obéir au mandamus, s'est ajourné *sine die*, et ne se réunira pas de nouveau. Par conséquent, tout reste en suspend, et conseil et collection de taxes municipales. C'est là un enseignement dont devrait profiter le conseil de ville de la Nlle-Orléans. On ne demande pas mieux ici que d'accepter un plan de réduction générale de la dette, si ce plan est basé sur une appréciation équitable des diverses titres. Que le conseil de ville fasse donc consciencieusement son œuvre, que chaque classe de créanciers soit traitée suivant le mérite légal et moral de son titre, et alors il n'y aura plus de mandamus à craindre et le conseil, pour y échapper, ne sera pas obligé de s'ajourner et de renoncer aux très beaux émoluments attachés aux fonctions d'administrateur de ville!

MORT D'UNE DAME POÈTE.—De nombreux amis ont conduit hier à leur dernière demeure les restes d'une vénérable dame qui était depuis longtemps connue dans la société orléanaise par la distinction de ses manières, l'aménité de son caractère et son goût pour les lettres. Madame veuve Thomas Evershed dont nous voulons parler, était une française native de Tours, mais elle résidait depuis si longtemps en Louisiane qu'elle était considérée comme une louisianaise. Ses noms de demoiselles étaient, Emilie Gabrielle Poullault de Gelbois. *L'Abeille* a publié plusieurs de ses poésies inspirées toujours par un sentiment de charité ou un esprit de patriotisme. C'était une de ces femmes qui ont l'art de rendre la vieillesse aimable; elle sera vivement regrettée par sa famille comme par ses amis.

Grande réduction dans le prix des chaussures au *Magasin Rouge*, coin des rues Royale et Dumaine.

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.—La compagnie d'opéra de Hess ne pourra pas se plaindre de l'accueil qu'elle a reçu à la Nouvelle-Orléans. Il y avait salle pleine hier aux Variétés pour ses débuts. On donnait *Mignon*, la jolie œuvre d'Ambroise Thomas, qui a laissé, tant d'agréables réminiscences dans les souvenirs des anciens habitués de notre Opéra. Si ceux là n'ont pas retrouvé ce qu'ils étaient venus chercher, la grande majorité du public d'hier a paru satisfaite et a fait un grand succès aux artistes.

Nos lecteurs n'attendent pas que nous leur donnions une critique de la représentation ni au point de vue comparatif, encore moins au point de vue absolu. Comme ensemble, la représentation a été aussi bonne qu'on devait raisonnablement l'espérer d'une compagnie arrivée le jour même.

Mlle Emma Abbott a captivé le public des Variétés. C'est une mignonne personne, mais ce n'est pas la "Mignon" que nous connaissions. C'est une Mignon d'un autre genre, assez excentrique dans ses allures, mais qui ne manque pas d'un certain piquant qui plait à la foule.

Mlle Montague est une belle personne que nous apprécierons mieux ce soir dans les *Cloches de Corneville*. Madame Seguin est une chanteuse qui sait chanter, qualité fort appréciable pour les amateurs de musique; elle a une belle voix, ce qui ne gâte rien. M. Castle, chargé du rôle de Meister, s'en est bien acquitté; nous réservons notre opinion sur ses qualités comme ténor jusqu'à ce que nous l'ayons entendu dans *Faust*.

La compagnie nous paraît bien composée pour rendre avec éclat les *Cloches de Corneville*, œuvre qui est, dit l'annonce, la pièce de résistance du répertoire; on la donnera ce soir, mercredi en matinée et jeudi et samedi soir.

Le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de belles chaussures de qualités supérieures à des prix très réduits.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

PETERS' COUNTERFEIT DETECTOR. — Nous avons reçu le numéro du 15 janvier de cette publication qui ne contient pas moins de 40 pages d'informations précieuses pour tous ceux qui font des affaires.

LA COMPAGNIE ALHAIZA. — Il paraît que la Compagnie Alhaiza est encore à New York, car nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Nous apprenons que la Société française de Bienfaisance de New York donnera sa représentation annuelle le samedi 25 janvier. Cette représentation aura lieu à l'Académie de Musique; le spectacle se composera d'un des plus charmants ouvrages du répertoire français, *Haydée*, opéra-comique en 3 actes d'Auber. Les principaux rôles seront tenus par Mmes Alhaiza et Thomassel, et par MM. Luberti et Boulvard. Des chœurs et un orchestre [illegible] accompagneront l'exécution de cette belle partition encore à peu près inconnue à New York. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette représentation dont le produit est, comme on sait, l'une des principales ressources de la Société de Bienfaisance.

[illegible]

Très sympathique à [illegible] salle entière, les [illegible] les élèves, [illegible]

LOUISIANE.

Le *Louisianais* fait des réflexions fort justes sur la division du travail et des propriétés.

Ce qui est vrai.—En Louisiane, depuis un certain nombre d'années, nous vivons d'un tas de mensonges économiques, ou plutôt nous en mourons.

Car l'agriculture se meurt, et l'agriculture est tout.

Ayons donc le courage de dire ce qui est vrai et ce qui est faux, et d'en profiter. Mais il est dangereux de rester dans l'incertain, d'aller du vrai au faux, de ne pas rompre avec des habitudes et une routine qui ne sauraient nous sauver.

Or, il n'est pas vrai que la richesse d'un pays soit dans un petit nombre de grands propriétaires.

Il n'est pas vrai que quelques grands propriétaires et une foule de salariés forment un véritable peuple et un ordre véritable.

Il n'est pas vrai que la grande culture, surtout mal outillée, produise plus que la petite culture.

Il n'est pas vrai que le travail du salarié soit plus profitable que le travail du fermier ou de l'associé.

Il n'est pas vrai que le planteur doive être à la fois agriculteur et fabricant ou manufacturier.

Il n'est pas vrai qu'il faille absolument au producteur l'individu qu'on nomme courtier ou commissionnaire.

Et beaucoup de choses qui découlent de tout cela ne sont également pas vraies.

Les planteurs et sucriers de la Louisiane le savent bien.

Mais ce qui est vrai, c'est ceci:

Et pour qu'on nous comprenne bien, sans mots et sans phrases, nous donnerons un exemple, c'est à dire la chose à l'état de *fait*, non de *théorie*.

Johnson est riche, et Johnson a une grande plantation à St Jean Baptiste. Tant mieux!

La propriété est sacrée, et les hommes intelligents sont des hommes précieux.

Mais Johnson a une magnifique usine, une raffinerie, au centre de sa plantation. Rien ne manque à cette usine, qui fait vite et qui fait bien. Car les petites usines, capital perdu, ne font que du collant, et pas à bon marché.

Seulement Johnson n'est qu'usinier ou manufacturier. Il laisse les autres planter et cultiver la canne. Il a loué sa terre à ceux qui ne font que cela.

C'est dire que Johnson, comme propriétaire, touche déjà des loyers fort respectables. Et sa terre ne reste pas inculte. On peut toujours trouver des fermiers intelligents et laborieux. C'est le salariat qui a démoralisé les travailleurs et qui a éloigné de nous les bons. Le salariat est un couteau éternellement tiré entre le patron et l'ouvrier. Il ne fait que des ennemis et des victimes.

Mais où Johnson réalise le principe économique de la division du travail en avantage pour lui et pour les autres, c'est quand il achète les cannes de ses tenanciers et de ses fermiers, les paie à un prix rémunérateur, en fait du sucre de première qualité, et donne ainsi la solution de l'usine centrale, la seule usine qui ne ruine point son maître et dont les produits puissent être invariablement beaux.

Et qu'importe, après tout, que le fermier ou tenancier d'aujourd'hui devienne propriétaire demain? La terre, en passant dans ses mains, qui sont des mains du travail, acquiert de la valeur, et nos nouveaux propriétaires, huit ou dix fois plus nombreux qu'aujourd'hui, auront toujours et plus que jamais besoin de l'usine centrale.

A ces conditions, pas à d'autre, la culture de la canne sera une richesse en Louisiane, et l'industrie sucrière, languissante en ce moment, deviendra une puissance et une prospérité véritable.

Nos fils, dans trente ans, verront cela: De distance en distance, de 8 milles en 8 milles, et de la Nouvelle-Orléans à Bâton-Rouge, l'usine s'élèvera, et une voie ferrée, aboutissant aux moulins, peu coûteuse et de facile entretien, traversera nos plantations, nos fermes et nos champs.

Ce n'est pas un rêve.

Quant au courtier, son règne sera fini, ou tout au moins sa rémunération aura comme toute chose atteint son niveau rationnel et sa proportion sensée.

Il ne sera plus un poids de 15 pour cent sur les épaules du producteur et du consommateur.

Le courtier, au reste, n'est pas à maudire personnellement. Le prix de l'argent, la difficulté du crédit et la déplorable condition dans laquelle se trouve la propriété, expliquent bien des choses.

Nous empruntons ce qui suit au *Meschacébé*:

Après le premier insuccès des propositions cachetées du bureau des ingénieurs d'Etat, le 4 courant, pour la fermeture de la crevasse de Bonnet Carré, ou plutôt pour la construction de pilotis pour encourager l'ensablement, le dit bureau avait invité les entrepreneurs à soumettre pour le 10 de nouvelles propositions, qui n'ont pas abouti à un meilleur résultat. Trois propositions ont été soumises: 1°. celle de Thos. O. Malley, qui demandait $6 50 par poteau, $7 50 pour chaque corde de matelas de saules et $30 par millier de pieds pour les guêtres ou appuis; 2°. celle de Fonrchey et Dernney, $7 par poteau, $3 75 par corde de saules et $35 pour les appuis; 3°. celle de J. C. Mandeville, qui, n'étant pas conforme à l'annonce, n'a pas été considérée. Les deux premières, dont les prix ont été jugés trop élevés, ont été rejetées. Les spécifications et conditions du bureau des ingénieurs sont, dit-on, si strictes qu'il est douteux qu'elles soient jamais acceptées.

—La semaine dernière un jeune griffon nommé Jack Raymond a été trouvé gelé dans le chemin près du magasin de M. A. Helt. Raymond avait, paraît-il, bu copieusement et n'a pu rentrer chez lui.

Nous lisons dans la *Sentinelle de Thibodaux*:

Les machines destinées au bateau dragueur construit à Lockport pour creuser des canaux pour dessécher le lac Fields et toutes les terres marécageuses environnantes sont actuellement sur les lieux, prêtes à être placées. Il ne reste plus maintenant aux partis intéressées dans l'accomplissement de ce travail qu'à tenir leur promesse pour que cette grande entreprise commence.

Bayou. — Depuis quelque temps les eaux du Bayou baissent très sensiblement. Si cette baisse continue, il est probable que la navigation va être suspendue jusqu'au nouveau montage.

Chemins—Quoique les chemins soient dans un très mauvais état et que le temps soit encore très variable, nos rues, et surtout la rue principale, ont été, cette semaine, peuplées de nombreux visiteurs, et les affaires commerciales ont été assez bonnes.

Habitation. — L'habitation Derbigny, située à la Vacherie, une des plus grandes habitations de la paroisse Lafourche, a été adjugée le 30 décembre 1878, à John R. Gheens, pour $13,000. C'est M. Wilson Grisamore, un ex-planteur de la paroisse Assomption, qui doit en prendre charge.

Le *Pionnier* de l'Assomption dit que le froid n'a pas encore fait beaucoup de mal aux cannes. Les souches ont probablement échappé aussi.

On lit dans le *Courrier* de Houma:

La récolte de sucre dans la paroisse de Terrebonne, pour l'année 1878, est évaluée à environ 18,000 boucauts, la même quantité obtenue en l'année 1861 qui donna, dit-on, la plus grande récolte jusqu'alors connue dans notre paroisse.

Nous avons donc lieu d'être satisfaits d'un tel résultat, surtout lorsque l'on considère qu'il y a dans la paroisse Terrebonne assez de terres incultes pour produire un surplus de 10,000 boucauts environ.

Le *Progrès*, de Terrebonne, publie un second article en réponse à l'*Abeille*, sur la question des salaires. Notre confrère soutient que les prix payés dans la paroisse ne sont pas trop élevés.

Nos observations s'appliquaient aux prix payés dans beaucoup de paroisses, $15 par mois avec la nourriture par contrat à l'année, ce qui est, selon nous, trop élevé eu égard au prix du sucre. Nous reviendrons sur ce sujet.

Le *Markville Bulletin* dit que la gelée précédente a trouvé près de [illegible] un homme de couleur gelé. Il paraît qu'il avait bu beaucoup et qu'il a été jeté à bas de son cheval, il n'a pu se relever et il est mort de froid.

Le *Sucrier* de la Louisiane évalue la récolte de sucre de 1878 à 190,000 boucauts et il ne serait pas étonné qu'elle atteignît 190,000. En 1877 elle avait été de 125,000 seulement et en 1876 de 163,800.

L'*Observateur*, de Pointe à la Hache, annonce la mort du docteur Narcisse Boyer, français établi depuis 30 ans dans la paroisse, aimé, dit notre confrère, de tous ceux qui le connaissaient et qui était très charitable.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le monde s'était porté hier soir à l'Académie pour voir Fanny Davenport qui jouait le rôle de Mabel Renfrew dans la fameuse comédie de "Pique" d'Augustin Daly. Cette pièce, qui a eu du succès partout, ne pouvait manquer d'en avoir beaucoup avec la reine du théâtre américain, qui est du reste secondée par une troupe excellente. Pique restera sur l'affiche en matinée et en soirée jusqu'à vendredi où l'on donnera le "Divorce", drame fort intéressant, pour le bénéfice de miss Fanny Davenport.

THÉÂTRE ST-CHARLES. — David Garrick, représenté par Boniface, a obtenu un grand succès qui sera suivi sans doute de plusieurs autres, car la même pièce est annoncée pour plusieurs jours de suite. La comédie intitulée "As Green as Grass" est fort spirituelle et ajoute encore à l'attrait du spectacle. Décidément le vieux Drury est dans une bonne veine.

LES FAILLITES DE 1878

Il résulte d'une circulaire publiée par la *Mercantile Agency* de New York que les faillites ont suivi aux Etats-Unis une progression effrayante en nombre et en passif dans les six dernières années; de 4,069 en 1872, elles ont monté successivement à 5,183 en 1873; à 5,830 en 1874; à 7,740 en 1875; à 9,092 en 1876; redescendues à 8,872 en 1877, elles se sont relevées à 10,478 en 1878. Le passif a suivi le même mouvement ascendant à quelques variations près de $121,056,000 en 1873, il a atteint le chiffre exorbitant de $234,363,132 en 1878.

Le rapport que nous avons sous les yeux assigne six causes principales à la masse des sinistres de l'an dernier: 1° 1878 était la cinquième année d'une dépression sans précédent dans les annales commerciales: 2° les phénomènes climatériques de la première partie de l'année ont été très défavorables à la vente des marchandises de saison; 3° les discussions du congrès sur les matières financières et économiques ont ébranlé la confiance; 4° le déclin des valeurs dans le monde entier a eu son contrecoup aux Etats-Unis; 5° l'épidémie du Sud a eu un funeste effet dans toute l'Union; 6° enfin, et par dessus tout l'abolition de la *Bankrupt Law* a engagé un grand nombre de négociants à en profiter avant qu'elle cessât d'exister.

La circulaire en question fait remarquer que sur ces six causes de déconfitures commerciales, cinq ont cessé d'exister. Par contre, il y a de nouvelles raisons qui font prévoir une situation plus favorable pour l'année 1879. Ces raisons sont les suivantes: 1° Le papier-monnaie est monté par la force des choses au pair de l'or, et les paiements en espèces ont été repris sans apparence de trouble dans les transactions; 2° la balance du commerce extérieur a tourné en faveur des Etats-Unis dans la proportion de près d'un million de dollars pour chaque jour de l'année; les salaires n'ont pas beaucoup été réduits dans la proportion de l'abaissement du prix des denrées, et le nombre des personnes sans emploi est beaucoup moindre qu'il ne l'était il y a un an; 3° une partie considérable de la population a changé sa ligne d'occupations et s'est reportée sur l'agriculture. La vente des terres du gouvernement a été de 7,562,000 acres, contre 3,338,000 acres l'année précédente. Un pareil accroissement a été signalé dans la vente des terres des chemins de fer et de celles des Etats. D'autres raisons qu'il serait trop long d'énumérer militent encore en faveur d'un meilleur avenir. Malheureusement il y a des ombres au tableau. Le commerce a à lutter contre des difficultés très sérieuses. La concurrence a atteint des proportions exorbitantes; de là l'abaissement des prix de vente à un taux qui cesse d'être rémunérateur, et aussi la surabondance de la production, qui dépasse les besoins de la consommation. D'un autre côté il y a eu 46,000 faillites comportant un passif de 1,200 millions de dollars en six ans, il y a encore beaucoup trop de personnes qui se livrent au commerce pour la quantité d'affaires qu'il y a à traiter. Le crédit est tué par la loi qui permet aux faillis de désigner des créanciers privilégiés, et notamment d'avantager leurs parents et amis. En réalité le commerce n'est pas dans une condition aussi sûre que le pays lui-même, ce qui est une anomalie. Sans doute beaucoup d'entreprises véreuses ont disparu du marché, mais il y en a encore beaucoup, et c'est un sévère procédé de régénération que celui qui exige des faillites à raison de 10,000 par an. Il faut pourtant s'y résigner, dit philosophiquement l'auteur, dans l'espoir d'un meilleur avenir. La conclusion est raide, mais on doit s'en contenter, faute de mieux. Il faut bien donner quelque chose à l'illusion pour être optimiste.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet

—Rome, 30 décembre.—Une épidémie de suicides par amour:

Une jeune femme de vingt-six ans, Mme Ponzé, a tenté de se tuer, place du pont Saint-Ange, en se donnant un coup de couteau à la poitrine dans la région du cœur. Elle allait se frapper une seconde fois, lorsqu'on l'arrêta. La blessure, quoique grave, n'est pas mortelle.

Presque à la même heure, une autre femme a voulu se jeter dans le Tibre du haut du pont Sisto. Des passants sont arrivés assez à temps pour l'arrêter au moment où elle avait déjà enjambé le parapet.

Enfin, M. Enrico Nazzari s'est suicidé en se tirant un coup de pistolet dans la bouche.

M. Nazzari, un des propriétaires du grand établissement place d'Espagne, n'était âgé que de vingt-huit ans.

Il était épris d'une jeune fille et il y avait eu promesse de mariage, mais les parents de cette dernière ayant appris que M. Nazzari avait été dans une maison d'aliénés pendant quelques mois, retirèrent leur parole. Cette rupture poussa le malheureux au désespoir, et il résolut de mettre fin à ses jours.

—Le dîner offert à M. Gambetta par les commis-voyageurs n'a pas échappé au crayon satirique de nos voisins. Le *Pasquino* représente M. Gambetta assis à la table du Grand-Hôtel, en face d'un énorme dindon. Voici la légende du dessin:

On disait autrefois que quand la France était en paix, l'Europe pouvait dormir tranquille.

On dira maintenant que la France est tranquille, quand M. Gambetta dîne.

—Une distinction dans une définition: L'honneur, c'est de ne jamais mentir; le point d'honneur, c'est de se fâcher quand on vous dit que vous mentez.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet

MORT D'UN CENTENAIRE CANADIEN.—Nous lisons dans le *Canadien* de St-Paul: La mort vient de moissonner à l'hôpital-général, Joseph Minette, le plus vieux Canadien-Français que l'on connaisse. On le dit âgé de 113 ans. Il est probablement l'un des derniers de cette race d'intrépides traiteurs qui jadis ne craignaient pas de braver la fureur des Indiens et l'intempérie des saisons, pour obtenir la dépouille du buffle, de la loutre et du castor. Doué d'une constitution robuste, M. Minette a manifesté le désir de travailler jusqu'à sa dernière heure. Il y a quelques mois à peine, on pouvait le voir scier du bois dans la cour de l'asile des pauvres.

—Savez-vous l'étourdissante décision que vient de rendre le tribunal civil d'Alger?....

Cet aimable tribunal a décidé que tout acte d'huissier, dont la signature serait illisible, serait considéré comme nul et non avenu.

Bien fait

Depuis près de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition. Ce sirop dégage l'estomac des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

—1.—

Voulez-vous donc laisser un rhume envahir votre système et donner lieu à de plus sérieuses maladies, telles que la pneumonie, l'hemorragie et les affections de poumons, quand il serait si facile d'y porter remède. Le "Boschee German Syrup" a obtenu la plus grande vente au monde pour la guérison des toux, catharres et des affections de poumons. C'est la fameuse ordonnance du Dr Boschee et elle est préparée avec le plus grand soin, et peut être administrée sans danger aux plus petits enfants, suivant la prescription. La vente de ce remède est sans précédent. Depuis sa première apparition, la demande en a augmenté sans cesse et il a toujours opéré avec succès dans tous les cas. Interrogez votre pharmacien sur la vérité de ces remarques. Grande bouteille 75 cents. Essayez et vous en serez convaincus.

—2.—

Une torpeur dangereuse. — La torpeur ou l'inactivité des reins est sérieusement dangereuse pour ces organes, puisque c'est le précédent des maux qui détruisent leur substance et mettent la vie en danger. Cette langueur peut être combattue par des stimulants non excessifs mais modérés, ainsi que produisent les "Hostetter's Stomach Bitters," préparation fortifiante et alcoolique, possédant des vertus diurétiques peu ordinaires. Ils meuvent [illegible] admirable remède donne à leur [illegible] évacuative combat toute tendance à la congestion qui peut exister dans leurs tissus. Ces organes et leur organe associé, la vessie, sont fortifiés et stimulés tout à la fois par les "Bitters", qui exercent une heureuse influence sur l'estomac, le foie et les boyaux, et en renforçant le système, le mettent à même de résister aux épidémies d'infection, auxquelles, si il y était exposé, pourrait autrement succomber.

Décédée samedi, le 18 janvier, à minuit moins dix minutes, dame veuve THOMAS EVERSHED, native de Tours, France, née EMILIE GABRIELLE POULLAULT DE GELBOIS, âgée de 78 ans et 6 mois.

Décédée, hier matin à huit heures, mademoiselle AURORE CUCULLU. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures précises. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire No 161 rue Bourgogne, entre Orléans et St Pierre.

Décédé, lundi 20 janvier 1879, à 3 heures 20 minutes du matin, à l'âge de 57 ans 11 mois et 12 jours, M. ANDRÉ COSTE. Les amis et connaissances et ceux de la famille sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence No 401 Remparts, côté Sud.

Décédée hier soir, à 6 heures et demie, ISABELLE BOSIO, âgée de 18 mois, fille de John Bosio et de Rosina Stolta. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 11 heures A. M., du No. 111 de la rue de Chartres, près St. Louis. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

Società Italiana di Mutua Benef. [illegible] —I membri che compongono la Sud. Società sono invitati di assistere al funerale di ELISABETTA BOSIO, figlia del nostro socio Giovanni Bosio. Il carro funebre partirà dall'ultima sua dimora No 111 via Chartres, oggi alle ore 11 A. M.
Per ordine del Pres.
E. TROIS, Segretario.

On désire acheter

UNE propriété faisant face à la rue Royale, dans le Deuxième District, une encoignure de préférence, et pouvant convenir pour un magasin de détail à un prix modéré. FLAVIUS LEBESQUE, Agent de propriétés foncières, 97 Passage de la Bourse. 21 janv—1m

Demande de Domestiques.

ON demande un Jeune Garçon de salle à manger, une Cuisinière et une Garde-malade [illegible] Servante de [illegible] S'adresser rue de l'Esplanade No. 50, entre les rues Dauphine et Bourbon. 21jan—

Workingmen's Bank, 94 rue du Canal.—Nlle-Orléans 15 janvier 1879.—A l'élection annuelle tenue le 13 du courant, les personnes suivantes ont été désignées pour composer la direction de cette banque: Théophile Commagère, Victor Meignan, J. Jénigès, Alphonse Walz, Dominique Pochala, Daniel Moriarty, J. Lyk[illegible], M. M. Mussey, J. B. Camors. EDGAR HINCKS, Caissier. 16 jan—7f

Compagnie de l'Hôtel St-Charles.— Nlle-Orléans, 15 janvier 1879.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie pour l'année expirant en janvier 1880, sera tenue au salon P. de l'Hôtel St-Charles, LUNDI, 20 courant, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. CHAS. KILSHAW, Secrétaire. 16janv—4f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, coin White et Laharpe.— Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1879.—A la dernière assemblée régulière du conseil de direction, un dividende semi-annuel de deux pour cent sur le fonds capital de la compagnie a été déclaré payable aux actionnaires sur demande, à partir de ce jour aux bureaux de la compagnie. H. HUARD, Secrétaire. 15janv—10f

Compagnie d'Assurance "Home."—Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1879.—A une assemblée des actionnaires de cette compagnie, tenue le 6 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante, à savoir: J. B. Woods, Thos. Sefton, John Barkley, J. J. Giddens, John J. Bee, W. T. Hardie, R. S. Howard, A. Stewart, Jno. T. Moore, C. H. Lausman, E. K. Converse, S. J. Keith. Et à une assemblée du conseil de direction tenue ce jour, M. J. B. WOODS a été réélu président, THOS SEFTON, vice-président et CHAS. LaSASSIER, secrétaire. CHAS. LaSASSIER, Secrétaire. 15 janv—7f

Bureau du Carondelet Canal & Navigation Company, coin Toulouse et Villeré.—Nouvelle-Orléans, le 13 janvier 1879.—A une réunion du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende de deux piastres et demie par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 20 janvier 1879. P. TISNE Jr., Secrétaire. 14janv—7f

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1879.—A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été, Résolu de payer, sur demande, le Dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le Capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux. J. W. HINCKS, Secrétaire. 14janv—10f

Bureau du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nlle-Orléans, 10 janvier 1879.—A une assemblée du conseil de direction qui a eu lieu le 9, un dividende de 3 1/2 0/0 sur les bénéfices des trois derniers mois, a été déclaré payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux à partir du lundi, 20 du présent mois. WALTER V. CROUCH, Secrétaire. 12janv—au 20

Bureau du chemin de fer des rues Canal et Claiborne.—Nlle-Orléans, 6 janvier 1879.—L'élection annuelle des actionnaires de cette compagnie à l'effet d'élire sept directeurs pour l'année courante aura lieu aux bureaux de la compagnie le LUNDI 20 courant de midi à 2 heures de l'après-midi. JOS. H. DeGRANGE, Secrétaire. 12 janv—au 20

Compagnie d'Assurance du [illegible]—Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1879.—A une réunion du conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 9 courant un dividende de cinq pour cent a été déclaré payable sur demande. CHAS. LaSASSIER, Secrétaire. 12 jan—7f.

N. O. Canal & Banking Co.—Nouvelle-Orléans le 9 janvier 1879.—A une assemblée des Directeurs qui a eu lieu aujourd'hui, M. J. B. Montreuil a été élu Caissier pro-tem, à la place de M. Ch. Jamonville, démissionnaire. J. C. MORRIS, Président. 10 janv.—7f.

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1878.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au bureau de cette banque, le troisième MARDI 21 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. CHAS. G. [illegible], Caissier. 13 déc—au 21 jv.

D. PITARD,

[illegible] RUE DU CANAL.

MARCHAND DE Quincaillerie pour Bâtisse et Habitation.

[illegible] Agent pour la [illegible] Plomb de St-Louis. [illegible] Vieille Montagne. [illegible] Coffre Forts, etc. [illegible] Vernis, etc. Verres à vitre, Chaux, Ciment, Plâtre, Briques à feu, etc.—Aussi PAPIER PRINT. [illegible] 10janv—30

UNION FRANÇAISE.

Le Conseil de Direction rappelle [illegible] Français qui désirent suivre la Classe d'Anglais [illegible] l'Union Française, rue St-Louis [illegible] Secrétaire. [illegible]

ROYAUME DES FESTINS!

Département des ordonnances. Section des coupes.

Quête 21.

A Monsieur E. LANGAUD, Propriétaire du New England Shoe Agency, Coin Royale et Ste-Anne, Nlle-Orléans.

Monsieur— En vertu des principes héréditaires, joints à l'incomparable réputation que vos maisons ont acquise depuis nombre d'années, Sa Très Gracieuse Majesté le Roi a jugé, malgré les nombreuses offres qui lui ont été faites, de vous confier la publication et la fourniture des Chaussures qui seront portées pendant notre séjour en notre bonne Ville du Croissant. Vu les circonstances pénibles que nos loyaux sujets ont traversées, nous décrétons conjointement avec notre bonne Cousine Comus, que les règlements des sections 17, 22 et 53 seront suspendues, et que les sections 5, 9 et 11 seront de rigueur aux bals de leurs Très Gracieuses Majestés. Comptant sur votre bon goût, nous recommandons le personnage à nos loyaux sujets.

Par ordre du Roi, C. BISTENCANO, Maréchal des logis.

New England General Shoe Agency AU COIN ROYALE & Ste-ANNE,

Au Public— Conformément aux ordres, à nous adressés par Sa Très Gracieuse Majesté le Roi du Carnaval, nous informons le public que les sections 5, 9 et 11 prescrivent les chaussures blanches pour tous les Bals de Mardi-Gras. Ces chaussures doivent être confectionnées sur les plus récentes coupes, et l'échantillon doit être déposé aux Bureaux d'Ordonnances. Caractère 14me, 15me, 16me siècle, des deux genres.

CRACOVIENNE, botte blanche, très élégante.
ETHELKA, " coupe trazille.
L'OLYMPIA, chaussures lacées, montantes.
MINERVA, chaussures blanches de Cour.
Extrait du *Règlement de Venise*.

Remerciant Sa Très Gracieuse Majesté de sa bienveillance, nous espérons conserver la confiance, et afin de mettre les chaussures blanches à la portée des plus petites bourses, à partir de ce jour jusqu'au 25 février, à minuit, toutes chaussures réglementaires se vendant 3 et 4 dollars, seront vendues à 75 cents et 1 dollar.

AU COIN ROYALE & Ste-ANNE.

Les sociétés anonymes et autres voudront bien adresser leurs demandes Boîte 928, Post Office. 9 jan—

NOTICE SPÉCIALE.

Des ventes régulières semi-hebdomadaires de fonds d'Etat et de ville auront lieu par le ministère du soussigné, les MARDIS et les JEUDIS de chaque semaine, à partir du 23 janvier 1879. Les ventes se feront à 1 heure, au bureau de la rue du Camp 31, dans la bâtisse de la Banque Nationale d'Etat.

Les offres devront être inscrites le jour précédent pour assurer la publication qui ne sera pas à la charge du vendeur.

Toutes les offres publiques seront invariablement au plus haut enchérisseur et sans limite. Cette règle sera rigoureusement suivie pour assurer la présence d'acheteurs actifs et aux vendeurs une bonne concurrence.

Les détenteurs de fonds, désireux d'essayer le marché et de profiter de ce moyen de vente, peuvent être assurés que le soussigné fera tout ce qu'il pourra pour réaliser les plus hautes valeurs du marché.

Toutes les ventes se feront au comptant sur le transfert des certificats et la remise des titres.

Des avances libérales seront faites sur le dépôt de garantie ou de valeurs acceptables. Nos taux sont raisonnables. [illegible]

Respectueusement, C. E. GIRARDEY. 18 jan—1m

GRAND VIN Chateau Pape Clément.

J. B. CLERC, Propriétaire.

Nous informons le commerce et le public que par suite des arrangements que nous avons pris avec le propriétaire et l'agent du Grand Vin Chateau Pape Clément, nous recevons maintenant ce vin directement du chateau et nous l'offrons en lots à la convenance des acheteurs aux prix mêmes de l'agent.

PAUL GELPI & BRO., 37, RUE DECATUR. 22 déc—1m.

J. LEVOIS

126 RUE DU CANAL, 126,

Ayant réduit considérablement les prix de ses Etoffes en couleur françaises pour Robes, importées cet hiver, offre aux acheteurs d'excellents marchés.

Il leur propose aussi de très bonnes affaires en Soieries unies, fantaisie et couleur, étant résolu à les vendre bien au dessous des prix courants. 19 janv—

AUX PLANTEURS.

LES soussignés, agents pour le Maleven Phosphate Company, de Charleston, Caroline du Sud, offrent à vendre les ce dessous fabriqués par cette Compagnie, qui possèdent, à un haut degré, ainsi que l'a démontré une longue expérience, la propriété d'accroître les récoltes et de hâter leur maturité. Comme engrais pour nos terres à sucre, on le recommande comme le meilleur qui puisse être employé.

Si l'on peut obtenir, ici, dans le courant de cette semaine, des ordres pour une quantité qui permette de charger un petit navire, le prix, livré ici, sera de $26 le tonneau, au comptant, ou $30 le tonneau pour des billets garantis, payables le 1er décembre prochain.

JOHN B. LAFITTE & CO., 184 rue Gravier. 19 jan—3f

AVIS—L'élection annuelle des Directeurs de la Compagnie [illegible] Louisiane, aura lieu au bureau de la Compagnie [illegible] MERCREDI, 5 février prochain, de 11 A. M. à 2 P. M. W. A. BILLAUD, Secrétaire. Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1879. 19 janv—au 5 fév

A VENDRE.

UNE certaine étendue de terre, située dans le Deuxième district de cette ville, au-dessus de la gare du chemin de fer de Morgan et des Opelousas, en arrière de l'abattoir de la rive droite, et bornée par la plantation Olivier, et les rues Evelina, Hamilton et Bringier, mesurant quatre cent soixante-trois pieds (463 pieds 7 pouces) de face, sur une profondeur d'environ (21) vingt-et-un arpents. Conditions: un tiers comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an. Pour plus de renseignements s'adresser au bureau du C. C. L. & Landing et Slaughter House Co., No. 20 rue Carondelet.

Si la propriété n'est pas vendue par vente particulière avant samedi, 15 février 1879, à midi, elle sera offerte à l'encan par Placide J. Spear, encanteur, à la Bourse St-Charles. Conditions, les mêmes que ci-dessus, avec l'addition qu'un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente. L'acte devra contenir toutes les stipulations ordinaires et devra être passé par devant G. LeGardeur jne, notaire. J. M. AUGUSTIN, Secrétaire. 19 jan—au 15 fév

A vendre pour cause de départ.

UN CAFÉ dans le deuxième district de la ville, jouissant de bonnes [illegible] Conditions très [illegible] S'adresser rue de Chartres, No 150, [illegible]

ON Y VA

Pour la chaussure la plus élégante.

ON Y VA

Parce qu'on ne trouve pas ailleurs un assortiment aussi complet et surtout aussi varié.

ON Y VA

Avec la certitude d'y trouver son affaire et surtout une bonne affaire.

ON Y VA

Toujours avec plaisir parce qu'on se dit: c'est le magasin à la mode et je suis certain d'y être chaussé parfaitement.

ON Y VA

Sans crainte d'y payer plus cher que son voisin, car on y vend INVARIABLEMENT A PRIX FIXE.

ALLEZ A **l'Étoile Rouge!**

Ne portez que la chaussure de **l'Étoile Rouge!**

ÉTRANGERS! ÉTRANGERS! Allez à **l'Étoile Rouge.**

DEMANDEZ! DEMANDEZ! LES CATALOGUES! DE l'Étoile Rouge!

On les expédie sur demande dans toutes les parties du pays.

Le magasin à la mode, le plus beau et le plus vaste du Sud: c'est **l'Étoile Rouge.**

LISEZ, LISEZ CE QUI SUIT! PRIX NOUVEAUX.

CHAUSSURES POUR DAMES.

Bottes Boutonnées (en peau),	$1 50 la paire.
Bottines claquées,	$1 00 la paire.
Bottines prunelle (semelles légères),	$1 00 la paire.
Bottines en peau,	$1 25 la paire.
Bottes claquées,	$1 25 la paire.
Pantoufles en peau,	50c. la paire.
Brodequins cousus,	$1 00 la paire.
Brodequins claqués,	$1 00 la paire.
Bottes en maroquin,	$1 50 la paire.
Pantoufles en drap,	40c. la paire.
Brodequins en maroquin,	$1 00 la paire.
Pantoufles en maroquin,	50c. la paire.
Pantoufles en chevreau,	50c. la paire.

Chaussures pour Fillettes.

Brodequins cousus,	75c., $1 00, $1 25 la paire.
Bottes boutonnées,	$1 25, $1 50 la paire.
Bottes en chevreau,	$1 50 la paire.
Bottes à *Box Toe*,	$2 00 la paire.
Brodequins à *Box Toe*,	$1 75 la paire.
Brodequins en maroquin,	$1 00 la paire.

Et grand nombre d'autres genres trop longs à énumérer.

Chaussures pour Enfants, En grande quantité et à tous prix.

Envoyez vos ordres.

Adressez toutes communications à ARTHUR DURIEU, PROPRIÉTAIRE DE **L'ETOILE ROUGE** Coin DOUANE et BOURBON, à une rue de Canal, Nlle-Orléans, Lne.

GRAND RABAIS Pour les Fêtes.

Chaussures! Chaussures!!

Magasin Rouge Coin Royale et Dumaine.

Grande réduction faite spécialement à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An.

Nous appelons l'attention du public en général sur notre grand choix de Chaussures de toute qualité et surtout par la modicité des prix.

MAGASIN ROUGE, Coin Royale et Dumaine. M. LION, Agent. 22déc—1m

A. FLANDRY, Professeur de Piano, Violon, Solfège et Chant. RUE ROYALE 128. 17 janv—7f

Salle d'Escrime. Professeur GILBERT ROSIÈRE, 44 RUE CONTI. 18 janv—1m.

ACHETEZ VOS **GROCERIES** —CHEZ— **FRANCIS P. SALA.** MARCHANDISES FRAICHES ET BAS PRIX

Voilà ce que l'on trouve au No 27 rue Bourbon COIN DOUANE.

Assortiment varié et grand choix de comestibles fins et de groceries de famille, de vins, liqueurs, etc. 5jan—au 24 fév.

BENNET J. GUERINGER. A. A. CARRIERE.

GUÉRINGER & CO., 13 RUE ST CHARLES.

ARTICLES pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS. Assortiment varié de Chemises, Caleçons, Jacquettes Tricotées, Flanelles, Cravates, Mouchoirs, Echarpes, Cols, Poignets, Chaussettes, Gants, Parapluies, etc. 29 déc—1m

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

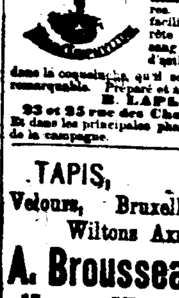

Le Baume pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les catarrhes, les phthisies au début, les suffocations, les oppressions, les spasmes nerveux qui accompagnent les quintes, les maux de gorge et généralement toutes les inflammations des voies respiratoires. Il procure le calme, facilite l'expectoration, arrête les crachements de sang et calme les accès d'asthme. Il convient aussi dans la coqueluche, qu'il soulage d'une manière remarquable. Préparé et à vendre par E. LAPLACE, pharmacien, 23 et 25 rue des Champs-Elysées, Et dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne. 8jan—1m

TAPIS, TAPIS, Velours, Bruxelles, Ingrains Wiltons Axminsters.

A. Brousseau & Son 17........CHARTRES........17

RECOIVENT toutes les semaines par steamers les dernières nouveautés et les plus beaux modèles en fait de tapis anglais et américains. Ils les vendent AUX PRIX LES PLUS BAS QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ CONNUS à la Nlle-Orléans.—Venez examiner le stock. 22 nov—

TAPIS. ELKIN & CO., 100.....RUE DU CANAL.....100

Ont de nouveaux genres de TAPIS AXMINSTER, VELOURS, BRUXELLES et INGRAIN. Venant d'être reçus de Liverpool: TOILES CIRÉES ANGLAISES ET LINOLEUMS. Grande variété de RUGS et NATTES, à TRÈS BAS PRIX. 28nov—3m

A. BONNET. WM. FRANTZ. H. OPITZ.

A. BONNET & Cie., 65 .... Rue Royale 65

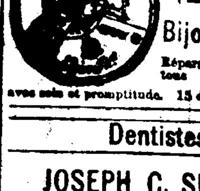

GRANDE VARIÉTÉ de Bijouterie fine

Réparations de bijoux de tous genres exécutées avec soin et promptitude. 15 déc—3m—DMaJ

Dentistes.

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE, 191 --- DAUPHINE --- 191 Entre Ste-Anne et Dumaine. 19janv—1m DMarV

JAMES S. KNAPP, D. D. S. Au même endroit, 15 rue Baronne.

Aucune promesse de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines, de faire toute espèce d'opération, sans causer de souffrances, ou de montrer des choses extraordinaires sur le papier.

Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.

Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents ou d'autres opérations chirurgicales, tous les dimanches de 8 à 10 heures du matin et les mercredis de 4 à 5 heures. Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15. 16 jan—6m

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES No 19 rue Dauphine, immédiatement après [illegible] l'angle de la rue du Canal. Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

DENTAL PLACE. 19 . . Esplanade . . 19 C. C. LYON, DENTISTE, A repris l'exercice de sa profession. 18janv—3m

E. TELLE, DENTISTE. 263 ---- CANAL ---- 263 Près Marais. 24 déc—3m DMarJ

JOSEPH BAUER, DENTISTE, 130 --- Esplanade --- 130 Près Remparts.

D. H. HOLMES 155 Canal et 15 Bourbon,

Notre stock de COUVERTURES DE LAINE Est complet que tous les rapports et nous les vendons à des Prix entièrement réduits.

Couvertures blanches, de toutes grandeurs.
Couvertures bleues.
Couvertures grises.
Couvertures brunes.
Couvertures pour berceaux à un bon marché extraordinaire.
Immense variété de châles.

D. H. HOLMES, 155 rue du Canal. 5 jan—1f

Brasseries.

H. F. STURCKEN, Brasserie à vapeur de la rue Marais, 80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS. ENTRE CONTI ET ST LOUIS. 4 janv—1m—D.M.J.

ELMORE DUFOUR, Courtier d'actions, de billets et de Bons. 180.......RUE GRAVIER.......182 Coin Carondelet. S'occupe aussi de la négociation et du placement d'effets de commerce et de valeurs hypothécaires. 1er janv—1m.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1878.

1805.......ETABLIE EN.......1805

Primes de feu	$252,437 39	
Primes maritimes	65,697 74	
Primes de rivière	36,923 63	
Total des primes.		$356,058 76
Moins		
Primes sur risques non expirées	$92,675 43	
Primes remboursées	10,416 15	
Ré-assurances	20,506 98	—123,598 56
Primes nettes		$232,460 20
Intérêt sur placements		36,242 08
		$268,702 28
A déduire:		
Pertes par le feu	$30,346 19	
Pertes maritimes	26,224 70	
Pertes de rivières	6,700 88	
	$64,171 77	
Réduction (rebate) au lieu de participation.	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et annulations	56,806 31	—162,442 86
Profit net		$106,259 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réservé	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$53,682 42
Primes en voie de collection	64,082 20
Premium notes	19,462 45
Dû par des agents	1,843 23
Propriétés foncières	143,236 42
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissements	170,877 05
Gold bonds des Etats-Unis, bons de 1re hypothèque des chemins de fer de ville et du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurances et des water-works	227,272 07
Total de l'actif	$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour ré-assurances	92,675 43
Dividendes non réclamés	9,520 99
Pertes ajustées non réclamées	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.

TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

Bureau de New Orleans Insurance Co., Coin Camp et Canal, Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

DIRECTEURS.

C. T. DUGAZON, CHS. LAFITTE, CHS. E. SCHMIDT, CHS. J. LEEDS, D. FATJO, A. SCHREIBER, H. GALLY, W. A. BELL, ANT. CARRIÈRE, JULES ALDIGÉ, PIERRE POUTZ, JULES TUYES. 17janv—1f

LICENCES DE VILLE, 1879.

LE SOUSSIGNÉ se charge de payer les licences de ville, pour l'année courante, avec un escompte libéral. E. PEYCHAUD, Lettre C, Gallier Court. 3 jan—1m

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau. 24 nov—1f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 janv. CLASSE No 16. Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
57	29	14	40	37	41	9	72	67	52	21	69	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 20 janv. 1879—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIE, Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

AUX FAMILLES. LE MALAKOFF BITTERS,

se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné afin qu'elles puissent apprécier les propriétés médicales que possède ce Bitter.

Propriétaire: Alph. WALZ, [illegible]

BONNE OCCASION

A VENDRE à BON MARCHÉ pour cause de départ, le stock et les installations d'un magasin de Marchandises Sèches,—Mercerie,—Bottes,—Souliers,—Chapeaux, etc., etc. [illegible] S'adresser à Madame M. [illegible], Morgan City (La.) 16 janv—1m

Le nouveau remède de la Louisiane.

LE plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorragie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc.....C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par treize juges de [illegible] de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, fait avec le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'[illegible]. Vendu par tous les principaux [illegible]. Dépôt, rue du Camp No. 186, Nlle Orléans. 1er déc—3m. PP.

Nourriture pour vaches.

ON peut s'en procurer à la distillerie au coin des rues [illegible] et Tchoupitoulas.